



Differends avec mon distributeur assez grave

Par **laura66**, le **30/01/2015** à **12:28**

Bonjour,

Je vous fais part de ma situation. J'ai une association avec un volet commercial. Je fais la promotion d'un certain article en échange d'une commission de mon distributeur. Or, j'ai décidé de rompre mes liens commerciaux avec lui. Pour travailler avec le fabricant de cet article.

Mon ex distributeur a par dépit envoyer un mail aux adhérents de mon association pour me calomnier. De plus, il a mis cette lettre sur internet sans mon consentement.

J'aimerais connaitre l'article de loi que mon distributeur à violer

De plus , mon ex distributeur a mit sur youtube un enregistrement privé que je lui avais envoyé.

Meme question, quel article de loi ? A t-il violé

Enfin, mon EX distributeur a contacté un journal pour lui faire part de nos différends. De plus, il a transmit des documents commerciaux à mon insu, publiés dans cette article.

Toujours, la meme question, quel loi a t-il violé ?

Quant au journal, as t-il violé aussi des lois, en se rendant complice de mon ex distributeur. Si oui laquelle ?

Pour l'instant, je veux régler ses problèmes à l'amiable

J'attends vos reponses avec impatience